

**APEDAF**  
ASSOCIATION DES PARENTS

D'ENFANTS DÉFICIENTS AUDITIFS FRANCOPHONES  
Rue Van Eyck 11A Bte 5 - 1050 BRUXELLES  
TEL : +32 (2) 644 66 77 - FAX : +32 (2) 640 20 44

Bruxelles, le 4 mars 2008

Chers Parents,  
Chères Associations,

Actuellement, force est de constater qu'un manque cruel d'interprètes en langue des signes est observé en Communauté française.

En effet, seul un nombre excessivement restreint d'effectifs y est disponible pour assurer cette mission primordiale d'interprétation pour les personnes sourdes, à savoir un interprète temps plein en région bruxelloise, l'équivalent de 4 temps plein pour la Wallonie et 15 interprètes indépendants acceptant de dégager régulièrement quelques heures de leur emploi du temps.

Les personnes sourdes n'ont dès lors jamais la certitude de pouvoir bénéficier d'un interprète, donc de l'information qui leur est nécessaire et ce tout au long des nombreuses et différentes étapes de leur vie (suivi du cursus scolaire, rendez-vous chez le médecin, au tribunal, participation à une conférence...).

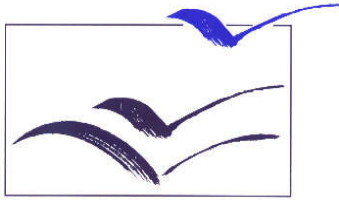
Partons en effet de la constatation suivante : un élève sourd X souhaite suivre des études universitaires. 600 heures de soutien scolaire lui sont octroyées annuellement pour mener à bien son projet. Ce quota d'heures peut lui être offert sous différentes formes : interprétation en langue des signes, prise de notes, réexplications de ses cours.

Cet élève opte prioritairement pour une aide sous forme d'interprétation en langue des signes afin de faciliter l'acquisition de la matière. Malheureusement, seule une aide pour la prise de notes peut effectivement lui être octroyée et ce, dû au manquant poignant de disponibilité des interprètes.

**Mobilisons-nous** dès lors, **ensemble**, pour que cela change... !

L'APEDAF a la volonté de soutenir la reconnaissance du statut d'interprète en langue des signes par l'ouverture d'une formation d'interprète en cours de jour. Depuis plusieurs années, ABILS (Association Belge des Interprètes en Langue des Signes) travaille en collaboration étroite avec PROFILS (Projets de Recherches, d'Orientation et de Formation continuée pour les Interprètes en Langue des Signes) afin de dégager les pistes permettant d'établir les moyens à mettre en œuvre pour assurer cette formation indispensable.

La Ministre Marie-Dominique Simonet, en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, serait, quant à elle,



**APEDAF**

ASSOCIATION DES PARENTS

D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS FRANCOPHONES

Rue Van Eyck 11A Bte 5 - 1050 BRUXELLES

TEL : +32 (2) 644 66 77 - FAX : +32 (2) 640 20 44

susceptible de prendre des mesures visant l'amélioration de ce statut si elle constate une mobilisation générale.

Pour ce faire, nous vous invitons à signer la pétition en annexe afin que chaque personne déficiente auditive puisse, à l'avenir, accéder à l'information et bénéficier d'un interprète au moment approprié.

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre précieuse et indispensable collaboration, je vous prie de bien vouloir agréer, chers Parents, chères Associations, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

**N.B. :** Vous avez la possibilité de signer cette pétition « online » sur [www.lapetition.be](http://www.lapetition.be) (Pour trouver cette pétition : tapez mot-clé « APEDAF » dans « Recherche » en sélectionnant [www.lapetition.be](http://www.lapetition.be))

Yveline Montois  
Assistante sociale